

DECISION DU MAIRE n°2023/31

Vente d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé 64BFW34

Le Maire de COURNONTERRAL :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire pour la durée de son mandat ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2023-42 du conseil municipal du 12 juillet 2023, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoirs, en application des articles du CGCT susnommés ;

Considérant l'offre du Garage Auto Plus One, 24 rue de l'Aubépin 30540 MILHAUD d'acquérir le véhicule Renault immatriculé DR-744-YR pour la somme de 300 euros TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De vendre au Garage Auto Plus One, 24 rue de l'Aubépin 30540 MILHAUD, le véhicule Renault Kangoo immatriculé 64BFW34 pour la somme de 300 euros TTC.

ARTICLE 2 :

De sortir le bien n°446 de l'inventaire de la Commune.

Fait à COURNONTERRAL, le 2 octobre 2023



Le Maire

William ARS